

**# NANTES
EGALITE**

ACCESSIBILITÉ

UNIVERSELLE

Rapport d'activité

2018

PAGE 8

La chaîne des déplacements

PAGE 10

Faciliter les cheminements



PAGE 11

Au cœur des grands projets urbains



PAGE 12

L'accessibilité du bâti



PAGE 13

La signalétique dans les équipements publics



PAGE 14

Transports en commun



PAGE 16

Citoyens d'une ville inclusive





Rendre la cité accessible à toutes et tous

La feuille de route

Construire une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté, avec l'appui du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle (CNAU).

Ouvrir un dialogue citoyen pour favoriser les pratiques artistiques et sportives, développer l'accessibilité des supports numériques, faciliter les parcours éducatifs des enfants... et rendre la vie plus facile à toutes et à tous : c'est l'essence même de l'accessibilité universelle.

La réussite de cette politique publique repose sur la prise en compte d'un accès global à la cité : transports, espace public, habitat et cadre bâti, mais aussi l'accès aux droits et aux services.

Les moyens

Le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle (CNAU)

Le CNAU s'inscrit dans la démarche de dialogue citoyen portée par la Ville de Nantes. Il participe à la coconstruction des politiques publiques avec les habitantes et habitants. Depuis avril 2015, ce Conseil succède au Conseil nantais des personnes handicapées (CNPH). Le nouveau cadre législatif national et le bilan mené en 2014 ont permis d'élargir la composition du Conseil, pour constituer un collège « d'expertes et d'experts de la quotidienneté ». Il s'agit de représenter tous les types de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagers de la Ville. Objectif : renforcer la concertation et le caractère universel de l'accessibilité.

L'expertise d'usage, une pratique omniprésente

Intégrer l'expertise d'usage, c'est prendre en compte les besoins des usagers et futurs usagers pour une réelle utilité des réponses et solutions offertes, en anticipant les difficultés qu'ils peuvent ou pourront rencontrer. Cette démarche de conception innovante inspirée de l'urbanisme participatif est au cœur de nos pratiques.

EN DEUX MOTS

L'accessibilité universelle, c'est quoi ?

C'est l'accès à une ville pensée pour toutes et tous : ce qui s'avère nécessaire pour 10 % de la population est utile pour 40 %, et confortable pour 100 % des usagers. Les aménagements *a priori* conçus pour un public en situation de handicap renforcent le bien-être de toutes et tous (personnes âgées, accidentés de la vie, enfants en bas âge, familles avec poussettes, livreurs, touristes, résidents étrangers...).

La ville inclusive, c'est quoi ?

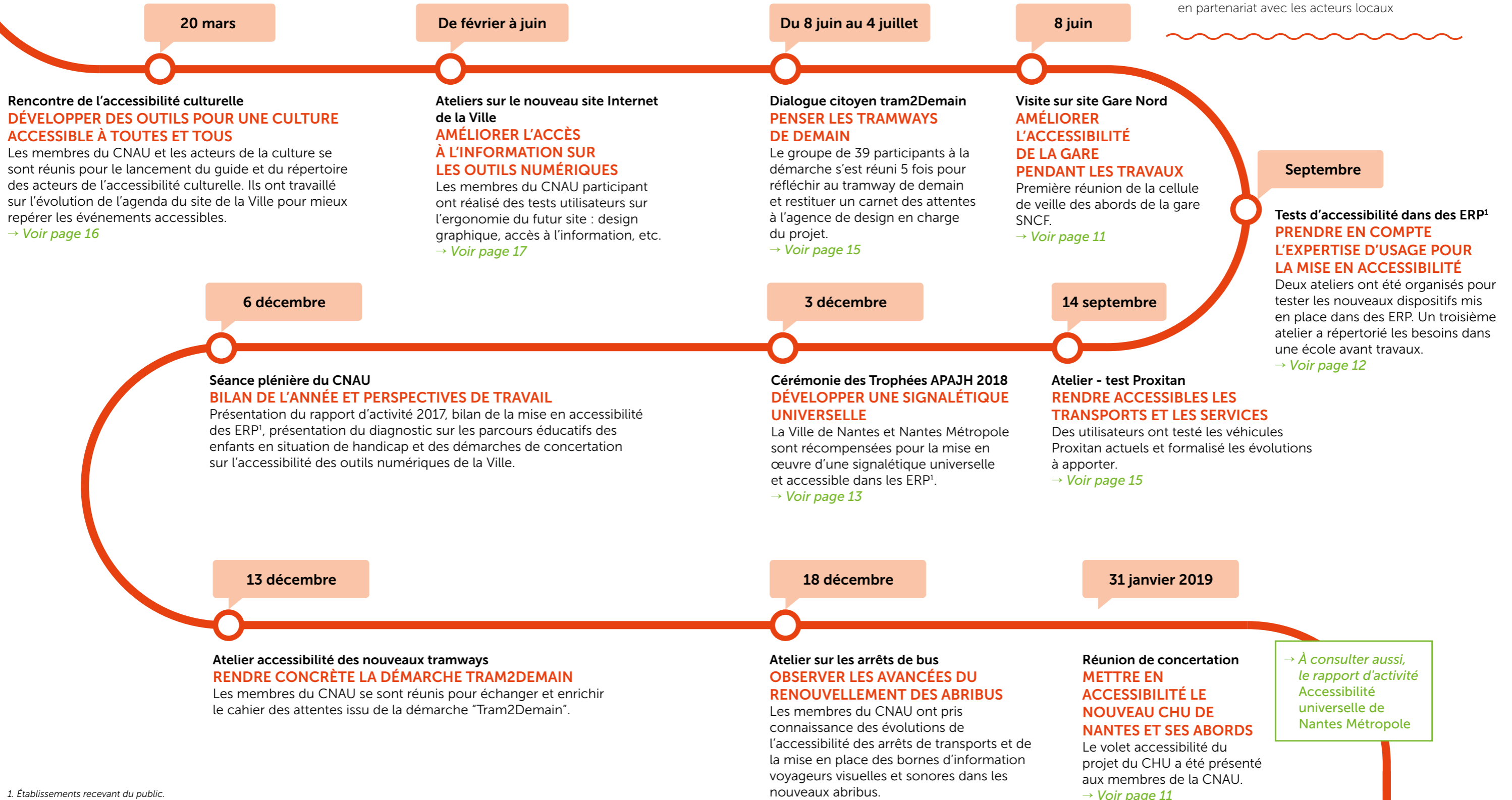
C'est offrir à toute personne, en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités et des domaines de la vie sans jamais être empêchée par un environnement hostile. C'est une façon de vivre ensemble, en citoyens égaux et respectés.

Rétrospective 2018

L'accessibilité universelle en actions

Les axes stratégiques

- > **L'accessibilité universelle** : aux services publics, un confort d'usage pour toutes et tous
- > **Construire une société inclusive** permettant le plein exercice de la citoyenneté
- > **Renforcer la place de l'usager** au cœur de l'action publique
- > **Dynamiser et renforcer l'action publique** en partenariat avec les acteurs locaux



1. Établissements recevant du public.

La chaîne des déplacements : fluidifier les parcours

Je pars de chez moi

Je chemine en tant que piéton

690 000 €

ont été investis en 2018 pour la mise en accessibilité des cheminements piétons.

Pourcentage des voiries conformes ou praticables selon le diagnostic du Schéma directeur d'accessibilité (SDA) :

39 %
pour les personnes non marchantes

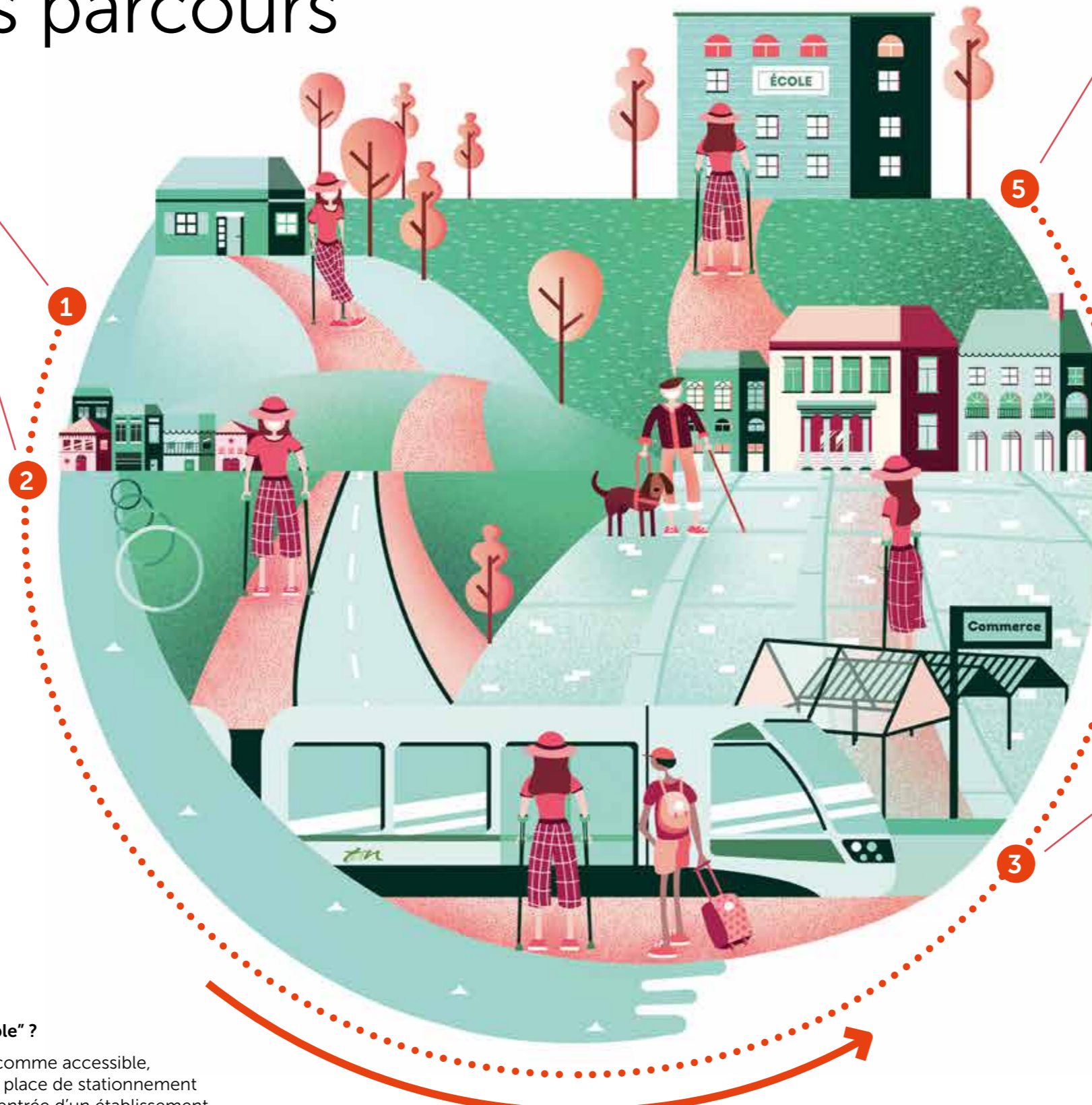
53 %
pour les personnes mal marchantes

54 %
pour les personnes aveugles ou malvoyantes

→ Voir aussi l'état des lieux des cheminements piétons - Page 10

Qu'est-ce que le "cheminement accessible" ?

Pour qu'un cheminement soit considéré comme accessible, il ne doit pas excéder 300 mètres entre la place de stationnement ou l'arrêt des transports en commun, et l'entrée d'un établissement recevant du public (ERP).



J'accède au service public dans un ERP

2,2 M€

ont été investis en 2018 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) sur la Ville de Nantes.

19 %
d'ERP accessibles fin 2018, soit 104 établissements.

→ Voir page 12

J'arrive sur un grand projet urbain

... comme la gare SNCF ou le prochain CHU de Nantes.

→ Voir aussi les actions sur les grands projets urbains - Page 11

Je prends les transports en commun

250 000 €

ont été investis par la Métropole en 2018 pour la mise en accessibilité des arrêts de bus existants, en plus des investissements pour les lignes structurantes.

100 %
des véhicules de la SEMITAN sont accessibles (hors affrétés)

80 %
des arrêts sont accessibles sur le réseau

→ Voir aussi les pages transports - Pages 14 et 15

Faciliter les cheminements

La réalisation du Schéma directeur d'accessibilité (SDA) flèche les besoins des usagers et pointe les priorités de mise en accessibilité des cheminements piétons sur les 24 communes. La Métropole s'en inspire pour coordonner, avec la Ville de Nantes, la programmation des travaux à réaliser.

Le point sur...

Les cheminements piétons à Nantes

En concertation avec les associations représentant les personnes à mobilité réduite (PMR), 300 km d'itinéraires ont été déclarés comme prioritaires en matière d'accessibilité et de confort d'usage. L'objectif : garantir l'accessibilité des cheminements sur voirie entre des établissements (médico-sociaux, enseignement, services publics, etc.) et les stationnements ou jusqu'aux arrêts de transport en commun les plus proches.

Le diagnostic des itinéraires prioritaires a été affiné pour mesurer le niveau d'accessibilité des cheminements pour 3 situations :

- les personnes non marchantes
- les personnes mal marchantes
- les personnes aveugles et malvoyantes.

Pour les personnes mal marchantes (les personnes se déplaçant avec une poussette, avec une canne, etc.) :

- 11 % des cheminements piétons prioritaires sont conformes
- 41,5 % sont non conformes mais praticables
- 47 % sont non conformes et nécessitent une assistance
- 0,5 % sont non praticables

Le SDA, c'est quoi ?

Ce document stratégique a été adopté par délibération du Conseil métropolitain du 26 février 2016. Il se place à la croisée des enjeux d'accessibilité et de développement urbain. Voulu par la Métropole, ce SDA permet de dépasser l'obligation légale liée au Plan d'accessibilité voirie et espace public, et de donner une réalité à la notion de continuité de la chaîne de déplacements.

Ses enjeux :

- Penser la ville en tant que territoire accessible pour toutes et tous en s'appuyant notamment sur le concept d'accessibilité universelle
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et tendre vers l'égalité réelle
- Avoir une approche globale afin d'assurer la continuité de la chaîne des déplacements
- Favoriser le déplacement des usagers à mobilité réduite



Au cœur des grands projets urbains

La ville se construit en concertation avec les maîtres d'ouvrage des bâtiments à rénover et les associations d'usagers. Pour les deux projets d'envergure en cours - la Gare SNCF et le CHU de Nantes -, les associations représentant les personnes en situation de handicap sont concertées sur les besoins de ces publics spécifiques.



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

GARE DE NANTES :

Une démarche menée pendant les travaux

Des parcours-tests

La SNCF, la SEMITAN, Nantes, l'Association des Paralysés de France (APF) ont testé les différents parcours des secteurs de la gare en phase chantier, afin de vérifier l'accessibilité pour tous les usagers. L'un des enjeux était d'affiner la signalétique. À l'approche de l'été 2018, cette action a permis d'anticiper les affluences de départs/arrivées en vacances.

Une cellule de veille

Une cellule s'est constituée avec Jean-Pierre Chambon, riverain en fauteuil roulant et militant de l'APF. En lien constant avec la Ville de Nantes, il a pu faire part en temps réel de ses remarques et difficultés en réaction aux travaux.

Le point de vue

« Pour la gare, la démarche de co-construction s'est mise en place progressivement avec les associations, la Ville, la Métropole et les maîtres d'œuvre. En 2018, en phase travaux, nous avons vérifié tous les cheminements. Lorsqu'ils sont construits provisoirement, on pense aux piétons mais il faut aussi penser aux cannes et fauteuils. »

Jean-Pierre Chambon, militant associatif de l'APF France Handicap

LE CHU DE NANTES :

Une accessibilité concertée

Le projet du nouveau CHU sur l'Île de Nantes est entré en phase de dépôt de permis de construire en juillet 2018. Il présente des enjeux d'accessibilité, sur plusieurs volets :

- rendre l'accueil du CHU accessible à tous les publics,
- faciliter le repérage et la circulation sur l'ensemble du site,
- faciliter l'accès en transports en commun ainsi que les cheminements depuis les places de stationnements ou les arrêts de bus et tramways,
- permettre à toutes et tous d'accéder aux futures chambres, notamment les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité du **bâti**



© Régis Routier - Nantes Métropole

Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) recensent le patrimoine à mettre en accessibilité et permettent de planifier les travaux. D'une durée de 9 ans, l'Ad'AP de la Ville de Nantes concerne 553 Établissements recevant du public (ERP) et 155 Installations ouvertes au public (IOP). Sa mise en œuvre s'inscrit dans la politique d'accessibilité universelle.

À l'épreuve des usagers

En 2018, trois ERP ont fait l'objet d'ateliers avec des membres du CNAU pour tester les installations de l'équipement. Ainsi, le bon fonctionnement des portes de la Maison des Confluences (photo ci-dessus) et de la boucle à induction magnétique¹ de la salle festive Nantes Erdre a été vérifié. La visite de l'école Ledru-Rollin (photo ci-contre) avant travaux a permis d'enrichir l'analyse des améliorations à apporter.



© Régis Routier - Nantes Métropole

Les priorités partagées par la Ville de Nantes et les partenaires associatifs en matière d'accessibilité :

- L'éducation, la jeunesse et la petite enfance
- La vie citoyenne et associative
- Les sports

Les lieux rendus accessibles en 2018 :

- 14 maisons de quartier et pôles associatifs
- 3 équipements culturels et culturels
- 3 équipements pour la petite enfance
- 1 équipement sportif
- 1 cimetière
- 1 restaurant intergénérationnel

L'agenda d'accessibilité programmée

Où en sommes-nous ?

Fin 2018

104 ERP accessibles

23 ERP rendus accessibles dans l'année

2,2 M€ investis en 2018

Objectif 2019 !

148 ERP au total seront accessibles en fin d'année

44 ERP seront rendus accessibles dans l'année, dont 9 équipements culturels et culturels et 8 maisons de quartier et pôles associatifs

2,6 M€ seront investis dans cet objectif

27 % c'est le pourcentage d'ERP accessibles visés à fin 2019 contre 5 % en 2015

1. Dispositif améliorant la qualité d'écoute des personnes malentendantes équipées d'appareils auditifs

La **signalétique** dans les équipements publics



Une signalétique universelle permet à tous les usagers, handicapés ou non, illettrés ou non, étrangers ou non, d'identifier les services proposés par la Ville, et contribue à l'autonomie. Avec la démarche « Signalétique ERP », le groupe de concertation dédié a réalisé plusieurs outils : le *Guide pour une signalétique universelle*, le catalogue des pictos pour identifier les ERP, des pré-requis en matière de signalétique... Nantes invite ainsi les actrices et acteurs du territoire à s'appuyer sur le principe d'accessibilité universelle et remporte le Trophée APAJH 2018.

Nantes a obtenu le Trophée APAJH en décembre. Ce prix, décerné aux initiatives publiques ou privées pour l'accès et la participation à la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes en situation de handicap, a été remis pour la mise en œuvre d'une signalétique universelle et accessible dans les Établissements recevant du public.



© Patrick Garçon - Nantes Métropole

Les personnes en situation de handicap ont des attentes particulières, certains dispositifs d'information peuvent ainsi comporter une information visuelle, mais aussi tactile ou encore sonore. Des conseils d'utilisation et d'implantation sont également donnés aux gestionnaires d'ERP pour faciliter la mise en place du dispositif, dans le souci d'une cohérence à l'échelle du territoire.

Transports en **commun**

Pour que chacun puisse évoluer librement dans la ville, les transports en commun sont rendus accessibles. La Ville veille aussi à livrer une information lisible à l'utilisateur, notamment aux arrêts de transports en commun.



© Mission égalité - Nantes Métropole

Des tests ont été réalisés en 2018, permettant de poursuivre concrètement ces efforts sur les différents enjeux, selon deux axes :

- **Une information pour toutes et tous**
L'information des publics sur Internet et aux arrêts est adaptée grâce à des supports imprimés et digitaux. Le renouvellement du mobilier permettra de disposer de descriptions sonores et visuelles en direct.
- **L'accessibilité des transports**
L'objectif de 80% d'arrêts accessibles a été atteint en 2018, le nouvel objectif 2024 : 90%.

100%

La mise en accessibilité est intégrale sur les véhicules roulants de Nantes, bus, tramways, busways. Une mise en accessibilité est programmée pour tous les véhicules affrétés (véhicules d'entreprises en contrat de sous-traitance avec la SEMITAN).

Le SDAP'TC

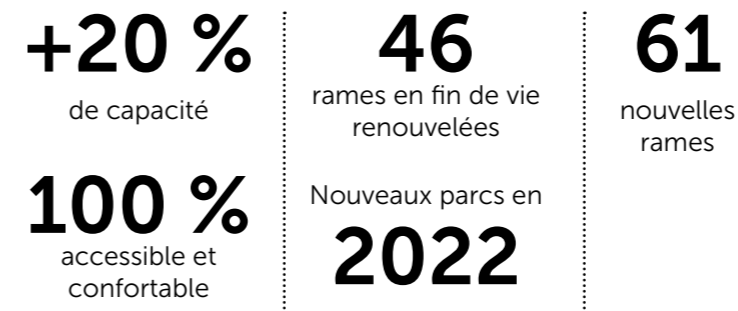
Le Schéma directeur d'accessibilité programmée des transports en commun constitue une feuille de route pour l'accessibilité des transports, de la recherche d'information au voyage lui-même. Il est arrivé à terme fin 2018.



© Stephan Ménoiret - Nantes Métropole

TRAM2DEMAIN

en chiffres :



FUTURS TRAMWAYS :

L'expertise d'usage en œuvre

Pour penser les tramways de demain, une démarche participative a intégré des usagers et associations afin d'imaginer les futurs véhicules. Consultés en 2018, ces acteurs ont fait part de leurs expériences et procédé à des tests, avant de rédiger un carnet des attentes.

Des tramways adaptés aux besoins

Cinq ateliers, de mai à septembre, ont réuni les citoyens ainsi qu'un représentant de la CNAU pour formuler des réajustements esthétiques et fonctionnels qu'ils ont pu transmettre au designer des futurs tramways.

Contraste tactile de l'ouverture de la porte, points de préhension sur les barres d'appui, différenciation de couleur entre les barres et le sol pour mieux se repérer, orientation des écrans lumineux pour une lisibilité même en fauteuil : le carnet des attentes des associations a permis d'intégrer les besoins réels de chacune et chacun.

L'augmentation du parc de véhicules TAN vient compléter l'extension du réseau. Elle répond au besoin de renouveler certains matériels et de développer la capacité d'accueil des trams.

Des sessions de test sont prévues sur les ebusway, bientôt en circulation.

PROXITAN :

Des actions pour améliorer le service

Proxitan, service proposé aux personnes en situation de handicap, est plébiscité mais confronté à l'augmentation du nombre de voyages annuels, à la saturation du réseau aux heures de pointe et à l'augmentation du coût du dispositif pour la collectivité.

La Métropole a engagé une évaluation avec les représentants d'associations avant de renouveler son contrat de délégation de service public sur les transports. La synthèse de cette démarche permet de prioriser les actions à mener :

- **Former 2 100 agents en 5 ans**, pour une meilleure connaissance du service et de ses avantages pour les publics concernés.
- **Adapter le service** en expérimentant des dispositifs pour des usagers dont le handicap nécessite un accompagnement spécifique.
- **Faire évoluer l'offre Proxitan** avec une concertation menée sur les véhicules actuels. Un test effectué en septembre nourrira un cahier des charges précis.

Un test des nouveaux véhicules Proxitan est réalisé le 9 janvier 2019

14 véhicules sont renouvelés sur 32.



© Christiane Blanchard - SEMITAN

Citoyens d'une ville inclusive

Accéder au vote

C'est le but de la démarche initiée par la mission égalité, enrichie par les apports du CNAU et des associations partenaires en prévision de l'organisation des prochains scrutins. Des expérimentations ont été initiées sur les conditions d'accès aux bureaux de vote pour les personnes en situation de handicap (par exemple, la présence de place de parking PMR à proximité), assorties d'un rappel que l'on peut être accompagné pour voter. Les agents de la collectivité mobilisés pour la tenue des bureaux de vote sont sensibilisés à ces enjeux.

Sport : accès et pratique renforcés

Avec le Plan handisport et sport adapté 2015-2018, la Ville soutient les clubs afin de lever les freins à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap physique ou mental. Les équipements sont également rendus plus accessibles, dans le cadre de l'Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmée) et de la mise en conformité avec les normes actuelles.



21

clubs sont engagés
(+ 12 depuis le 1^{er} Plan handisport)

24

disciplines sont concernées (+ 8)

Près de

2 000

usagers dans les clubs sportifs, de santé ou foyers spécialisés, dont

26%

sont compétiteurs du niveau régional au plus haut niveau paralympique

La culture au cœur des propositions du CNAU



Guide des bonnes pratiques, Répertoire de l'accessibilité culturelle, amélioration de l'agenda culturel en ligne... Le réseau d'acteurs de la culture a ouvert de nombreux chantiers en 2018, visant à simplifier les démarches et à valoriser les initiatives de ceux qui développent des offres accessibles.

CULTURE POUR TOUTES ET TOUS Le groupe expert pour l'accessibilité culturelle

Après un premier forum organisé en 2016, une nouvelle rencontre s'est tenue en mars, mobilisant 40 acteurs*. L'occasion de présenter la palette d'outils conçue avec le groupe expert Culture pour tous du CNAU.

Au programme des deux ateliers proposés :

- la valorisation de l'offre culturelle accessible dans l'agenda du site Internet de la Ville,
- le guide des bonnes pratiques et des ressources.

* Acteurs du handicap (14), structures ressources (4), compagnies (2), acteurs personnes âgées (5), structures culturelles (11).

Perspectives 2019 : La culture, ça se pratique !

En 2019, l'ouverture à la danse et à la musique est soutenue pour les personnes en situation de handicap : la Ville a collaboré avec les structures culturelles municipales et les associations pour favoriser la pratique pour toutes et tous. Chacune, chacun, si elle ou il le souhaite, doit pouvoir passer du statut de spectateur à celui de praticien.



L'accessibilité numérique

Nantesmetropole.fr, nantes.fr et nantesco.fr laisseront place en 2019 à un portail unique : **metropole.nantes.fr** Des utilisateurs ont apporté leur expertise d'usage durant plusieurs mois pour contribuer à l'architecture et l'ergonomie du nouveau site. En complément, des membres du CNAU ont été associés à cette refonte pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Culture & handicap : des experts moteurs pour le réseau

Acteurs, porteurs de projets, contributeurs, ils prennent le temps de se rencontrer chaque année pour favoriser l'accessibilité pour toutes et tous : *Handiclap, Pick Up production, Musée d'arts, Muséum, Médiathèque Floresca Guépin, Le Château des ducs de Bretagne, Angers Nantes Opéra, La Folle Journée, Le Cinématographe, le Lieu unique, le Grand T.* La Ville les soutient dans leurs démarches afin de prendre en compte tous les handicaps.

En 2018, la Ville de Nantes a acquis 300 m² supplémentaires de parcours Tapiroul®. Ce matériel permet de créer des cheminements temporaires accessibles sur des espaces extérieurs ou intérieurs peu adaptés à la circulation de fauteuils roulants ou de poussettes. La Ville met cet équipement à disposition des organisateurs d'événements culturels, de jeunesse, sportifs... pour rendre leurs programmations accessibles au plus grand nombre.

Directrice de la publication

Johanna Rolland

Rédacteur en chef

Benoît Blineau

Réalisation

Mission égalité Ville de Nantes - Nantes Métropole

Conception éditoriale, rédaction

De l'Autre Côté du Miroir / Elo A

Merci aux contributrices et contributeurs de ce rapport

Adaptation et exécution maquette

VUPAR

Couverture

Moswo



MISSION ÉGALITÉ

2 avenue Carnot

44923 Nantes Cedex 9

Tél. 02 40 99 33 05

mission.egalite@nantesmetropole.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de ville de Nantes
2 rue de l'hôtel de ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes